



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2020-011**

\*\*\*

**Objet :**

**Vote du budget primitif 2020 de la commune.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine à 18h45 – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – DEBEAUCHE Christine – NADAL Olivier - MATEO Amélie - BENEZETH Béatrice

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à BLANES Michel - LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - VIDAL Véronique à SOTO Jean-François

**Absents :** MM. LEROY Annie – DEJEAN Anne-Marie - GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne - DELERIS Claudine – DUSFOUR Daniel

Convocation du 19 février 2020

Madame Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente et commente les données financières aux membres de l'assemblée du budget primitif 2020 de la commune, qui s'établit comme suit :

**Section Fonctionnement**

Dépenses	7 317 399,22 €
Recettes	7 317 399,22 €

**Section Investissement**

Dépenses	6 108 775,40 €
Recettes	6 108 775,40 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du 28 janvier 2020 et que la commission des finances s'est réunie en date du 12 février 2020.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **21 voix POUR (unanimité)**

- ✓ **ADOpte** la section de fonctionnement du Budget Primitif 2020 de la commune.
- ✓ **ADOpte** la section d'investissement du Budget Primitif 2020 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20200225-DEL2020-011-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2020  
Date de réception préfecture : 27/02/2020